

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE



## AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	<a href="http://lacrau.marcoweb.fr">http://lacrau.marcoweb.fr</a>
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

### OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Prestations de services d'impression de banderoles
Type de marché	Fournitures
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau
Classification CPV	79810000

### PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Prix des prestations : 70 % 2-Qualité des échantillons : 30 %

**ATTRIBUTION**

Nombre d'offres reçues

5

Date d'attribution

13/03/2012

Nom et adresse du titulaire

JSB Production - ZI Toulon Est BP 246 - 83078 TOULON CDX 9

Montant final du marché ou du lot attribué

marché à bons de commande dont le montant annuel est compris entre 5 000 € ht et 30 000 € ht.

Numéro du contrat

2012PA01

Sous-traitance déclarée

non

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Instance chargée des procédures de recours :

**Tribunal Administratif de Toulon**

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

20/03/2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : [marchepublic@villedelacrau.fr](mailto:marchepublic@villedelacrau.fr)

*N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.*